

### 35 - Citadelle et Fortifications Vauban - Mise en place d'un dispositif multimédia dans la Chapelle Saint-Etienne à la Citadelle - Lancement des travaux - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Le projet stratégique 2011-2015 de l'Etablissement public Citadelle - Patrimoine mondial (EPC) a pour priorité la valorisation des fortifications de Vauban. La mise en place d'un dispositif multimédia de type immersif à la Citadelle, dans la Chapelle Saint-Etienne, permettra de mieux partager avec le public l'histoire du monument et sa compréhension.

En 2012, l'agence d'ingénierie culturelle ABAQUE a réalisé une étude de faisabilité afin de définir l'ensemble des contraintes techniques d'un dispositif 3D dans une chapelle classée Monument Historique (MH). Un spectacle multimédia d'une durée de 15 minutes environ sera fondé sur un contenu scientifique solide, attractif pour le grand public. Il conduira le visiteur à s'immerger dans le site de manière vivante. Cette création scénarisée et spectaculaire présentera des archives, des images réelles et virtuelles, des animations 2D ou 3D, des effets sonores de qualité, des objets ou des effets physiques.

Ce dispositif sera réversible et très peu impactant afin de prendre en compte les prescriptions de la DRAC au titre de la protection du MH et de permettre d'autres usages : accueillir des réceptions, dîners, réunions, concerts, voire (exceptionnellement) des expositions dans la chapelle.

A ce titre, il convient de réaliser des travaux de restauration, d'accessibilité et d'accompagnement à la mise en œuvre d'un spectacle multimédia immersif.

Les éléments du projet, d'un montant global de 1 588 154 € TTC, ont été répartis entre l'EPC et la Ville de Besançon en application de la convention d'objectifs et de moyens liant ces deux collectivités :

- EPC : conception et réalisation du produit multimédia, infrastructure technique et éclairages spécifiques au spectacle 3D. Le coût de la prestation du Groupement CLAP 35 est de 1 077 052 € HT soit 1 288 154 € TTC

- Ville : en base, travaux d'accessibilité du chœur, création d'un sas d'entrée et de locaux techniques, mise en sécurité de l'installation électrique, chauffage, réparation des enduits et maçonneries, consolidation des corniches, le cas échéant. A cet effet, un Architecte en Chef des Monuments Historiques a été désigné pour assurer la conception et la réalisation du projet.

Pour la Ville de Besançon, l'opération est estimée à 300 000 € TTC travaux et honoraires compris, soit 250 836 € HT :

Travaux prévus en base	Estimation
Electricité	30 000 € TTC
Maçonnerie, accessibilité, travaux en interface avec multimédia	100 000 € TTC
Tribune	70 000 € TTC
Chauffage pour le réceptif, hors modification puissance chaufferie	50 000 € TTC
Honoraires divers	50 000 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 € TTC</b>

En option et sur proposition de la DRAC, les Services de la Ville ont étudié la restitution de la tribune du XIX<sup>ème</sup>, de l'autel et la restauration de la mosaïque du Choeur.

Travaux prévus en option	Estimation
Restauration de l'autel, des boiseries, de la mosaïque, y compris honoraires	<b>60 000 € TTC</b>

A titre d'information, l'EPC bénéficiera du soutien de partenaires sous forme de subventions publiques et mécénat.

Concernant les dépenses spécifiques à engager par la Ville de Besançon, l'Etat, la Région de Franche-Comté et le Département sont susceptibles de participer au financement des études et travaux sur la partie du bâtiment classé Monuments Historiques (option comprise) dont le coût est évalué à 160 000 € TTC, soit 133 779 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Part Etat (50 % sur dépenses Monuments Historiques)	66 890 €
- Part Région de Franche-Comté (20 % sur dépenses Monuments Historiques)	26 756 €
- Part Département du Doubs (20 % sur dépenses Monuments Historiques)	26 756 €
- Part Ville de Besançon (y compris TVA)	239 598 €
<b>Total TTC (y compris les travaux optionnels)</b>	<b>360 000 €</b>

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Les dépenses seront prélevées sur la ligne 21.322.2135.0011001 CS 33000.

## Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme de l'opération,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière,
- autoriser M. le Maire à engager les procédures de consultations des entreprises et à signer les marchés et les avenants éventuels correspondants avec les entreprises retenues.

«**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Monsieur le Maire je tenais vraiment à vous féliciter pour ...

**M. LE MAIRE** : Tout arrive...

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : ...absolument. Je vous félicite d'autant plus que vous vous souvenez que lors du débat du projet culturel de la Ville, j'avais fait une proposition qui allait tout à fait dans ce sens. J'évoquais effectivement la possibilité de vraiment donner aux visiteurs de mieux connaître l'histoire de Vauban et de ce site, en s'appuyant notamment sur la réalité augmentée. A l'époque c'est vrai que j'avais été raillée, et je me réjouis de voir que malgré cela vous avez quand même analysé la proposition et finalement lancé ce type de projet. Je vous en félicite Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame, c'est en quelle année que vous m'avez proposé cela ?

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Le débat de 2010, le schéma d'orientation culturelle.

**M. LE MAIRE** : Ce schéma de la Citadelle a été initié bien auparavant mais si nous sommes d'accord, tant mieux. Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 juin 2013.